

## POLITIQUE LINGUISTIQUE AU GABON : LEURRE OU LUEUR ?

**Virginie OMPOUSSA**

Université Omar Bongo, Gabon

[vompoussa@yahoo.com](mailto:vompoussa@yahoo.com)

&

**Stevens Donnel BALENDI YOGHI**

Université Omar Bongo, Gabon

[benstevensbalendi@gmail.com](mailto:benstevensbalendi@gmail.com)

**Résumé :** La politique linguistique du Gabon est au cœur des préoccupations des linguistes et des citoyens depuis plusieurs années à en croire les différents travaux sur la question. Pendant longtemps la politique linguistique de la plupart des Etats africains francophones-était calquée sur le modèle de l'ancien colonisateur, ce dernier ayant fait de la langue française la langue officielle et dominante dans le système éducatif, politique et social de ces nations. ++Quelques années plus tard, un sentiment patriotique collectif va embraser l'Afrique au point que plusieurs pays vont réussir l'intégration des langues nationales dans leurs systèmes éducatifs respectifs. Le Gabon n'avait, malheureusement, jamais compté parmi ces pays dont le bilinguisme sur le plan de l'enseignement / apprentissage est une réussite. Bien que le pays compte une pluralité de langues nationales, le rôle de langue véhiculaire est assuré par le français. Cette situation a toujours présenté le Gabon comme étant "le bon élève" de la France. Sauf que depuis quelques années, le Gabon a surpris plus d'un avec sa volonté d'introduire dans sa sphère linguistique une deuxième langue officielle, en l'occurrence l'anglais. Plus surprenant encore, cette annonce va se faire à l'approche du 14<sup>e</sup> sommet de la Francophonie tenu du 12 au 14 octobre 2012 à Kinshasa. Le Gabon amorce ainsi une nouvelle ère de son histoire en matière de politique linguistique. Notre article va donc essayer de répondre à deux questions que sont : Quelle est la politique linguistique pratiquée au Gabon depuis l'époque coloniale à nous jours ? Quel sera désormais l'impact des langues gabonaises dans le quotidien des gabonais au regard de la nouvelle politique linguistique réalisée en cours de route ? Pour cela nous allons nous inscrire dans le champ de la sociolinguistique notamment avec Calvet. Notre étude va s'articuler en deux grandes parties.

**Mots clés :** politique linguistique, plurilinguisme, Gabon, leurre, lueur.

## LANGUAGE POLICY IN GABON: BETWEEN A LURE AND A LIE ?

**Abstract :** Gabon's language policy has been at the heart of linguists and citizens' concerns for many years according to various investigations upon the matter. For a long time the language policy for most of francophone countries was modelled in accordance with the former colonizer's pattern, this model that instituted French language as the official and the principal language in the educational, political and social system of these nations. Some years later, a collective patriotic feeling would ignite Africa to the point that many countries would succeed in instituting national languages in their respective educational systems. Unfortunately, Gabon had never been counted among those countries in which bilingualism in teaching/ learning is a success. Although the country has a plurality of national languages, the role of vernacular language is ensured by French. This situation has always presented Gabon as the "good student" of France. Except that in recent years, Gabon has surprised many people with its willingness to introduce into its linguistic sphere, a second official language, notably English. More surprisingly, this announcement will be made near the 14<sup>th</sup> francophone summit which was held in Kinshasa (Republic Democratic of Congo), from 12-14 October 2012. Thus, Gabon initiates a new era in its history in terms of language policy. Therefore, our research article will try to answer the following two questions: What language policy has been followed in Gabon since the colonial era up until today? What will be now the

impact of Gabonese languages in Gabonese people's everyday lives given the new ongoing language policy? To this end, we will work in the field of sociolinguistics as set out, specifically, by L.J Calvet. The study is organised in two main parts.

**Key words:** policy linguistic, plurilinguisme, Gabon, illusion, glow

## Introduction

Depuis leur accession à l'indépendance, chaque pays africain a commencé à réfléchir sur le modèle politique, économique et linguistique devant accompagner sa progression dans le processus de développement. Ce moment-là, qui aurait pu ouvrir une ère nouvelle pour l'affirmation des spécificités culturelles gabonaises, dont ses langues nationales par exemple, n'a pas été mis à profit. En effet, le volet linguistique n'a pas été véritablement pris en compte par les gouvernements qui se sont succédé jusqu'ici. Au plan politique, on note que la constitution a clairement inscrit le principe de la sauvegarde des langues nationales du Gabon tout en affirmant la nécessité et l'obligation pour l'État d'en assurer la promotion. Il reste qu'entre l'affirmation de ce principe constitutionnel et sa mise en œuvre, il y a un grand pas que le pays n'a pas pu franchir. Finalement on se rend compte que les autorités ont habilement fait le choix de laisser les lois coloniales en vigueur.

Il faut tout de même rappeler qu'en 1960, le Gabon a hérité de la plupart de ses dispositions juridiques comme d'ailleurs de son architecture institutionnelle de la colonisation. Mais il faut également tenir compte du fait qu'il n'a eu sa première université qu'en 1970, soit une décennie après son accession à l'indépendance. Ses cadres étaient donc pour l'essentiel formés ailleurs, notamment en France. Ce qui explique d'une certaine manière le maintien du français comme langue officielle au moment de l'indépendance. Voulant mieux comprendre ce que nombre d'observateurs ont perçu comme une continuité de la politique coloniale, nous avons donc à notre tour choisi de mener cette réflexion sur : La politique linguistique au Gabon : leurre ou lueur ?

Ce choix s'explique sans doute par la recherche d'un facteur d'unité face aux risques potentiels de repli identitaire, d'ethnocentrisme. Nous notons en effet que, aucune langue gabonaise ne jouit d'un statut particulier à ce jour, ni comme langue véhiculaire utilisée sur l'ensemble du pays, ni comme langue d'enseignement admise à l'école, ni comme langue administrative. Le Gabon est un des rares pays en Afrique francophone qui présente un tel tableau linguistique car le choix d'une langue nationale quelle qu'elle soit ne fait toujours pas l'unanimité. Autrement dit, les différentes autorités qui se sont succédé auraient retenu la langue du colon pour sa neutralité, pouvant utilement servir à éviter des situations potentiellement conflictuelles. À cet égard, l'assertion de Ndinga-Koumba-Binza (2005a) prend tout son sens lorsqu'il affirme que : «*la politique linguistique actuelle du Gabon héritage et /ou prolongement colonial aussi fictive qu'elle soit, fait la part belle à la langue française au grand dam des langues locales* ». A

la suite de Ndinga-Koumba-Binza, on peut faire observer que ni la promotion des langues gabonaises, tel que cela est annoncé dans la constitution, ni leur protection ne sont réellement effectives. C'est sans doute pour consolider l'idée de cohésion nationale, que les autorités gabonaises ont préféré s'approprier la politique linguistique héritée de la France. Laquelle politique, avec l'adoption de la langue de l'ex-colonisateur a favorisé cette politique discriminante à l'égard des langues nationales.

Forts de ce précède, les questions qui nous préoccupent dans cet article sont donc les suivantes :

Quelle est la politique linguistique pratiquée au Gabon depuis l'époque coloniale à nos jours ?

Quel sera désormais l'impact des langues gabonaises dans le quotidien des gabonais au regard de la nouvelle politique linguistique réalisée en cours de route ?

Pour tenter d'apporter des réponses à ces questions nous posons l'hypothèse suivante :

Le rapport entre langues locales et le français devrait désormais se poser en termes de partenariat dans l'espace francophone.

En effet, l'UNESCO exhorte de plus en plus les pays d'Afrique subsaharienne à assurer une place de choix à leurs langues nationales. Nous pouvons effectivement percevoir cet encouragement de l'UNESCO à travers les différentes thématiques abordées chaque année à l'occasion de la Journée Internationale de la Langue Maternelle célébrée le 21 février de chaque année dans le monde. La thématique du 21 février 2021 en est une belle illustration : « Promouvoir le multilinguisme pour l'inclusion dans l'éducation et la société. »

La réflexion sur la politique linguistique peut aisément s'inscrire dans plusieurs approches théoriques à cause des nombreux aspects que cette question touche. Dans le cadre du présent article nous nous inscrivons dans l'approche sociolinguistique en nous appuyant précisément sur la définition de Calvet (1993) : « nous appelons politique linguistique un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue(s) et vie sociale, et planification linguistique la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte. »

Notre travail va donc s'articuler en deux grandes parties. Dans la première partie nous examinerons la politique linguistique appliquée par le Gabon depuis les indépendances jusqu'à nos jours. Dans la deuxième partie, nous verrons la place accordée aux langues gabonaise dans la politique linguistique proposé par l'actuelle classe dirigeante.

### **1. Politique linguistique du Gabon depuis les indépendances à nos jours.**

La nouvelle élite dirigeante à l'orée des indépendances, devait relever plusieurs défis pour construire les nouveaux Etats indépendants. Un des plus importants de ces défis a certainement été celui de la formation de ses cadres. Ces jeunes États africains vont donc rester liés à l'ancienne métropole par des accords de coopération. C'est la

France qui va donc accompagner pas à pas, chacun de ces Etats notamment dans la formation des cadres militaires, administratifs et judiciaires. Nous comprenons aisément que dans de telles conditions, le référentiel de pensée de l'élite politique et intellectuelle d'Afrique francophone ait été formaté pour perpétuer l'héritage colonial. D'ailleurs cette citation de Melchior Ntahonkiriye (1999) l'exprime clairement : « *le français est un outil irremplaçable et de ce fait le salut du peuple noir réside en l'appropriation, à travers le français du génie de la culture française* ». Cela explique sans doute pourquoi les décideurs politiques francophiles ont jugé utile de maintenir le français comme langue officielle après les indépendances. Le Gabon n'a pas échappé à cette règle. Cependant nous pouvons découper l'histoire de la politique linguistique du Gabon en deux phases.

### 1.1. De l'indépendance en 1960 jusqu'aux années 1999

Dès la déclaration de l'indépendance dans les pays francophones, le cordon qui relie la France et ses "anciennes colonies" ne se coupe pas immédiatement. On ne peut pas dire que ces Etats nouvellement libres aient eu une politique linguistique propre à eux. De ce fait, la politique linguistique française est restée en vigueur. Cette dernière dans les territoires colonisés était réglementée par deux textes que sont : l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 et celle de février 1922.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts du 10 Août 1539, qui imposait l'utilisation du français dans toutes les fonctions : « *Nous voulons donc que dorénavant tous les arrêts, et ensemble de toutes les autres procédures, soient de nos cours souveraines, ou autres subalternes et inférieurs, soient des registres, contrats, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et déliorés en parties en langage maternel Française et non autrement.* » (Traduction du texte original, article 111)

L'ordonnance de février 1922 : elle réglementait l'enseignement privé et religieux dans tous les territoires français et l'enseignement religieux en français l'enseignement général devrait être exclusivement dispensé en français et l'enseignement religieux dans les langues locales.

Ainsi, ces deux ordonnances ont réglementé la politique linguistique des états africains et du Gabon en particulier. Dans le même ordre d'idée, la constitution de la République Gabonaise dispose en ces termes : « *La République Gabonaise adopte le français comme langue officielle. En outre, elle s'efforce de protéger et promouvoir les langues nationales* » (Article 2, Alinéa 8).

A ce propos, Ndinga-Koumba-Binza (2005 a), souligne au sujet du paragraphe constitutionnel que : « *ce paragraphe de la constitution est en lui-même l'ensemble de la politique du Gabon ainsi définie.* » C'est dans ce seul paragraphe que les langues sont mentionnées. Il constitue de ce fait, l'unique disposition constitutionnelle et/ ou officielle au sujet de langue française et les langues locales. « *La disposition constitutionnelle n'est suivie d'aucune autre disposition gouvernementale ou légale. Aucune institution n'est légalement et spécifiquement assignée à la promotion des langues* » Auguste Moussirou-Mouyama (1984) va quant à lui mettre en lumière la place effective de la

langue française dans la mosaïque des langues en présence dans le pays. Il dit en effet que : « *Le français demeure l'unique langue officielle depuis que le Gabon a été colonisé : le français, langue officielle au lendemain de l'indépendance a gardé ce statut à ce jour et apparaît comme la langue privilégiée de la vie publique* ».

Le pays se trouvant gouverné en français, les langues gabonaises n'ayant aucun statut juridique réel, se trouvent reléguées à la périphérie. Cette situation a progressivement et sournoisement engendré "un sentiment de honte" à égard de ces langues. La Conséquence de cette situation est que, sur le plan purement formel, nous pouvons constater qu'il y pas de place pour les langues gabonaises dans les programmes d'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire et même supérieur.

En ce qui concerne la politique générale du Ministère de l'éducation, qui tient lieu de loi d'orientation en République Gabonaise (définie par la loi n°16/ 66 du 9 août 1966 portant organisation de l'enseignement au Gabon), elle stipule en son article 6 que : « *les langues d'enseignement, dont l'Etat fixe les modalités de l'enseignement et de l'emploi, sont le français et les langues nationales* ». C'est curieusement le français qui tire grand profit de cette décision des autorités. En effet le Ministère de tutelle assigne au français la fonction de médium d'enseignement exclusif.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le Département des Sciences du Langage, département de prédilection sur les questions des langues, de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines il existe de travaux sur la description de plusieurs langues gabonaises. Ces travaux ont été menés par les enseignants dudit département dans le cadre de leurs travaux de recherches, ainsi que par des étudiants dans le cadre de leurs travaux de Master et de Doctorat. À côté de ces belles performances théoriques et méthodologiques, Auguste Moussirou-Mouyama (2014) jette tout de même un pavé dans la marre dont les eaux sont déjà assez troubles en faisant l'observation suivante : « *Quant à l'Université, elle n'offre aucune spécialisation ni en didactique des langues nationales, ni en didactique du français ; ce qui ne semble nullement gêner les linguistes natifs, grands défenseurs des langues et cultures nationales à travers publications et autres interventions médiatiques...* » Cette situation est d'autant plus inconfortable que, la seule expérience réelle en matière d'enseignement-apprentissage des langues gabonaises relève de l'informelle. En effet, la fondation Raponda Walker va lancer le programme Rapido langue (programme d'enseignement des langues gabonaise dans les établissements secondaires de la capitale du pays), qui sera exécuté à titre expérimental dans quelques collèges et lycées catholiques volontaires de la capitale gabonaise. Ces cours étaient bien entendu facultatifs. Les enseignants de ce programme étaient pour la plupart des étudiants inscrits au département des Sciences du Langage et des bénévoles épris de la culture, qui ne recevaient aucune rémunération encore moins, de reconnaissance officielle. Paradoxalement, l'École Normale Supérieure (E.N.S) de Libreville, qui a vocation de former et délivrer le Certificat d'Aptitude au Professorat à l'Enseignement du Second degré (CAPES) , avait mis en place un programme de formation des enseignants de langues nationales que l'Institut Pédagogique Nationale

(I.P.N) a eu des difficultés à déployer sur le terrain. Résultat, les deux promotions (2000 et 2001) d'enseignants formés pour enseigner les langues gabonaises ont été reconverties en enseignants de langue française. Ce qui nous conforte donc avec Ngningone Meviane (2014), lorsqu'elle écrit que : « *La politique linguistique du Gabon trouve son origine dans son passé colonial* ». Ayo Bamgbose (2007) semble être du même avis car il confirme en effet que : « *La domination des langues coloniales sur les langues africaines, tire son origine des politiques linguistiques de l'ère coloniale, qui privilégiaient ces langues dans les domaines de l'administration, de la législation, du droit, de la communication, de l'éducation et de l'économie. Les gouvernements postcoloniaux ont largement reproduit ces politiques et relégué les langues africaines aux seuls domaines informels ou non officiels. A cette domination de langues officielles importées viennent s'ajouter leur hégémonie qui prend généralement la forme d'une promotion agressive en particulier des organisations chargées de leur rayonnement* ».

De la politique linguistique au sens où l'entend Louis Jean Calvet (1993) est : « *un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue (s) et vie sociale. Et la planification linguistique, la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte* » à la réalité gabonaise, il y a un énorme décalage. C'est certainement ce qui a poussé Ngningone Meviane (2014) à qualifier la politique linguistique du Gabon de politique linguistique par « *défaut* » lorsqu'elle dit : « *l'Etat gabonais mène ce que l'on appelle une politique linguistique par défaut* ». Elle prend en effet soin de préciser ce qu'elle entend par politique linguistique par défaut en disant : « *la politique linguistique par défaut est une politique linguistique où on assiste à une sorte de non intervention de l'Etat. En fait, il prend des mesures sans réelle volonté et laisse les choses se régler elles-mêmes* ». A côté de cette position adoucie de Ngningone Meviane, la position de Ndinga-Koumba-Binza (2005a) paraît beaucoup plus radicale lorsqu'il soutient en effet que la politique linguistique gabonaise est « *quasi-inexistante* ».

Au regard de ce précède nous pouvons affirmer, sur la base des positions des auteurs convoqués plus haut, que de 1960 (date de l'indépendance du Gabon) à 1996 (date de la loi n°16/ 66 du 9 août 1966 portant organisation de l'enseignement au Gabon), le Gabon s'inscrit bel et bien dans la politique linguistique du colonisateur. En inscrivant la langue française comme seule langue de l'enseignement/apprentissage, langue de l'administration, langue véhiculaire, la classe dirigeante ne semble pas ainsi se préoccuper de l'existence des langues nationales.

## 1.2. Des années 2000 à nos jours.

Plusieurs décennies après les indépendances, les nouveaux dirigeants gabonais semblent avoir un autre regard sur la situation sociolinguistique du pays. Il faut dire que les observations portées par les linguistes gabonais depuis toutes ces années ne sont pas totalement innocentes dans cette avancée. Les études sociolinguistiques sur les particularités lexicales dans les pays francophones en général et au Gabon en particulier, ont effectivement inauguré une nouvelle ère. Les locuteurs gabonais assument de mieux en mieux les différentes variétés du français qui font la richesse de

la francophonie. À ce titre il nous paraît opportun de citer le représentant régional pour l'Asie de l'Organisation Internationale de la Francophonie, Chékou Oussouman (2021): « *Bâtir un espace de solidarité sur les principes d'humanisme, de démocratie et de respect de la diversité des cultures et des langues, tel est le but poursuivi par la francophonie, fondée sur le partage d'une langue, le français.* » C'est ainsi que plusieurs travaux sur la question des particularismes lexicaux en Gabon ont donné une légitimité aux variétés du français attestées aujourd'hui dans le pays.

C'est donc fort de cette expérience qu'au Gabon, depuis l'accession du président Ali Bongo au pouvoir en 2009, le pays semble avoir pris pied dans cette nouvelle ère en matière de politique linguistique. Tout commence à la rentrée scolaire 2011-2012 quand l'Etat gabonais envoie des instituteurs en formation linguistique dans un pays anglophone : le Ghana. Ces instituteurs devaient être formés, non seulement à la langue, mais aussi aux techniques et aux pratiques de classe en anglais. Ensuite, le Président gabonais avait exprimé son souhait d'introduire l'anglais comme deuxième langue officielle du Gabon en 2012, à quelques jours du sommet de la Francophonie à Kinshasa. Aussi, ce fut sans grande surprise finalement, d'entendre l'annonce du porte-parole de la présidence en 2012, Alain-Claude Billié Bi Nzé, s'exprimer en ces termes : « *Introduire l'anglais comme langue officielle est un modèle qui a porté ses fruits, en termes de développement de l'économie au Rwanda, dont les autorités gabonaises veulent s'inspirer pour rendre effectif le plan stratégique du Gabon Émergent* ».

Enfin, l'Etat a procédé à la promulgation d'une loi : loi n° 21/2011 du 14 février 2021 portant orientation générale de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche. Cette loi, en son article 6 du chapitre 2 « des missions fondamentales de l'éducation, de la formation et de la recherche », stipule :

Les curricula, les offres de formation, les infrastructures et les équipements d'enseignement et de formation, doivent [...] permettre, selon les niveaux, l'appropriation des nouvelles connaissances et des compétences en matière :

De formation à la citoyenneté sociale, sociétale, civique et environnementale ;

De langues locales ;

De français ;

D'anglais dès le pré-primaire ;

D'une deuxième langue étrangère dès la sixième, au choix entre l'espagnol, l'arabe, l'allemand, le mandarin, le kiswahili, le russe ou le portugais ;

Des sciences et technologies ;

Des disciplines d'éveil ;

Des technologies de l'information et de la communication ;

D'activités socio-éducatives et sportives.

Au regard de ce qui précède, nous voyons qu'il y a véritablement une rupture avec l'ancienne cartographie de la politique linguistique d'après indépendance. Le premier point fort de cette procédure qui marque la nouvelle politique linguistique du pays reste pour nous, la mention formelle dans un texte juridique, de l'enseignement-

apprentissage des langues nationales. La question des langues nationales sort pour la première fois du seul contexte de la constitution pour enfin jouir d'un vrai statut juridique. C'est une avancée non négligeable.

Le deuxième point fort est le fait de dessaisir la langue française de tous les statuts qu'elle seule avait jusqu'ici au Gabon. Souvenons-nous en effet que la langue française était la seule langue à jouir de plusieurs statuts (langue officielle, langue de l'enseignement/apprentissage, langue l'administration, langue des échanges au quotidien...).

Le dernier point fort est que désormais le Gabon appartient à deux aires linguistiques que sont la francophonie et le Commonwealth. Le Gabon étant de plus en plus traversé par un courant migratoire anglophone avec un impact économique non négligeable, il semble de bon aloi que cette langue économique jouisse elle aussi d'une position confortable. Il est fort possible que cette situation ne soit pas au goût de tout le monde, ce qui est normal, mais force est de constater que cela a au moins le mérite d'avoir donné une nouvelle configuration linguistique au pays.

## **2. Place des langues gabonaises dans la nouvelle politique linguistique pratiquée par le Gabon**

Les enjeux de la nouvelle politique linguistique du Gabon semblent désormais accorder une place au développement des langues nationales. En dehors des rencontres familiales et des manifestations culturelles, quelles sont réellement les dispositions prises par les politiques afin de rendre manifeste l'existence des langues nationales dans les différents secteurs de la société gabonaise.

### **2.1. Sur le plan administratif**

Sur le plan administratif le pays est subdivisé en neuf (9) provinces. Cette organisation territoriale autrefois appelée régions, devient province en 1975. Chacune d'elles est ainsi placée sous l'autorité d'un gouverneur.

Sur le plan politique, la République gabonaise est proclamée le 28 novembre 1958 mais ne devient indépendante que le 17 août 1960. Le Gabon sort de ce fait de la tutelle française et par la même circonstance n'est plus membre de l'Afrique Equatoriale Française. Ce qui sous-entend que des gabonais président désormais eux-mêmes à la destinée des administrations du pays.

En nous référant aux différentes périodes de la vie de la nation (1839-1960 Gabon territoire sous tutelle française, 1960-1968 multipartisme, 1968-1991 monopartisme puis de 1991 à nos jours multipartisme à nouveau) nous pouvons dire sans risque de nous tromper que la situation politico-administrative a beaucoup changé. Sa situation linguistique est en train de bouger à son tour. Le pays passe d'une seule langue en vigueur dans l'administration gabonaise (le français) à l'admission d'une deuxième langue officielle (l'anglais).

Il est évident que l'adoption de l'anglais ne sera pas sans conséquence ! Cela signifie que tous les textes de lois en vigueur dans le pays ainsi que les documents administratifs devront désormais être traduits dans les deux langues. Il faudra même prévoir des interprètes pour les cas des usagers qui n'ont aucune connaissance de l'anglais. Cela suppose dans le même temps l'appropriation de l'anglais par les personnels administratifs. Quelques questions nous taraudent quand même l'esprit au passage : comment ces ajustements linguistiques bilingues vont-ils se faire sur le plan administratif ? Les problèmes enregistrés avec usagés non scolarisés, et donc ne parlant pas français, ne vont-ils pas être multipliés par deux ? Dans le cas d'espèce deux exemples reviennent souvent dans l'administration gabonaise. Le premier exemple qui nous vient à l'esprit est celui de l'acte de naissance. Il y a en effet à ce jour des citoyens dont le patronyme transcrit sur leur acte de naissance est loin d'être le leur tout simplement parce qu'au moment de l'établissement de ce dernier la barrière de la langue n'a pas facilité l'échange entre l'administrateur et l'utilisateur. Le deuxième exemple est celui de l'année de naissance. Certains usagers ont subi le même désagrément du fait que les personnes qui sont allées faire la déclaration de leur naissance ne maîtrisaient pas la langue française, seule langue autorisée dans les bureaux d'état civil. Autant de manquements qui auraient pu être évités si la situation linguistique avait été prise en compte au moment de l'établissement de ce précieux sésame administratif. Si cette barrière de la langue a pu causer autant de soubresauts avec la seule langue française, quel pourrait être l'ampleur des dégâts avec l'anglais en plus ?

La langue anglaise désormais admise comme deuxième langue officielle au Gabon oui, le Gabon est désormais membre du Commonwealth oui, mais quelle place les langues gabonaises occupent désormais dans cette nouvelle politique linguistique adoptée par le Gabon ?

Pour répondre à cette question nous avons fait le tour de quelques administrations sans attirer l'attention des personnes qui y travaillent. Nous avons donc pu relever que, dans le milieu médical (hôpitaux publics et cliniques), il arrive parfois que le personnel soignant parle en langue gabonaise aux patients de la même langue qu'eux pour leur faciliter la tâche. Cette attitude relève d'une initiative personnelle, ce n'est pas une exigence de l'administration hospitalière. Au tribunal, lors des procès il y a des traducteurs qui se chargent de la traduction langue gabonaise vs français, français vs langue gabonaise pour les personnes ne sachant pas parler la langue française. Dans les autres administrations on rencontre également des personnes disposées à rendre service à ceux qui ne parlent pas français. Toutes ces actions sont à inscrire au compte du bénévolat, de la bien séance, des citoyens solidaires car en réalité, l'administration gabonaise n'a pas encore intégré l'usage des langues nationales.

## 2.2. Sur le plan scolaire et didactique

A l'orée de la rentrée des classes 2022-2023, le ministère en charge de l'Éducation Nationale a multiplié des rencontres avec les techniciens de l'Institut Pédagogique National, afin de sélectionner les ouvrages qui devront désormais être utilisés dans les différents parcours de l'enseignement au Gabon. Un document officiel a donc été produit à la suite de ces travaux, et mis à la disposition du grand public. Nous avons ainsi pu examiner ce document de près et voici les observations que nous pouvons faire :

L'insertion de l'apprentissage des langues gabonaises est mentionnée dans le programme scolaire au niveau pré-primaire et primaire, mais cet apprentissage ne se poursuit ni au collège, ni au lycée.

Seul un dictionnaire est mentionné en guise d'ouvrage pour l'apprentissage des langues gabonaises. Ce dictionnaire intitulé : « **le Dictionnaire des MWANAS avec Papito et Jolica j'apprends ...** » est sur le marché gabonais depuis 2013. C'est une initiative privée d'une compatriote, Angèle Yeno. Cette dernière a été accompagnée par le lexicographe professeur Paul Achille Mavoungou de l'Université Omar Bongo Libreville. Ce dictionnaire aide les enfants à apprendre à désigner les différentes parties du corps humains, les animaux et quelques fruits. Il n'existe à ce jour que dans les cinq (5) langues suivantes : nzébi, fang, punu, obamba et omyéné sur les soixante-deux que compte le pays. De quoi nous amener à nous poser la question de savoir si, les langues peuvent être enseignées à partir d'un dictionnaire uniquement ?

Aucun manuel d'anglais pour l'enseignement/apprentissage de l'anglais au pré-primaire comme au primaire.

Tous les manuels retenus pour toutes les autres disciplines sont exclusivement écrits en langue française.

Forts de ce qui précède, nous nous demandons si toutes les dispositions ont réellement été prises par les décideurs avant l'annonce de l'introduction de l'anglais comme deuxième langue officielle d'une part, et de l'introduction des langues gabonaises dans le système éducatif ? Nous pensons que toutes les initiatives prises sont à apprécier à leur juste valeur, cependant il reste encore fort à faire, notamment en termes d'ouvrages et autres supports didactiques qui rendraient l'enseignement/apprentissage des langues nationales définitivement réel.

## Conclusion

Le présent article avait pour but d'examiner la politique linguistique du Gabon des indépendances à nos jours et de voir la place des langues gabonaises dans la nouvelle politique linguistique du pays amorcée au début des années deux mille.

Nous avons en effet pu voir comment le Gabon est parti d'une seule langue officielle (le français) pour une deuxième langue officielle (l'anglais). Comment le pays est passé d'une simple mention de ses langues nationales dans sa constitution, à la mise en place

d'une loi pour permettre désormais l'enseignement/apprentissage de ses langues dans le système éducatif.

Les efforts sont bien évidemment louables mais il y a encore du chemin à parcourir, d'autant plus qu'il semble à tout point de vue que les langues gabonaises, notamment les langues vernaculaires, n'ont de toute évidence pas connu d'évolution notable de cette période qui s'étend du premier quart de siècle après les indépendances à nos jours. Il convient aujourd'hui d'envisager une planification respectueuse de la diversité linguistique du pays. À ce propos, l'universitaire burundais Melchior Ntahonkiriye (1999), estime à juste titre que : « *plusieurs initiatives visant la promotion et la standardisation des langues nationales ont échoué faute de vision, de plan, voire de stratégies murement pensées* ».

Ndinga-Koumba-Binza (2005a), n'en dit pas moins lorsqu'il affirme que : « *si la volonté des autorités gabonaises dans le développement des langues n'a que très peu d'impact à ce jour, c'est parce qu'il n'y a pas un réel souci de planification linguistique, que les diverses manifestations de la volonté du Gouvernement restent sans impact dans le processus de développement aussi bien du français (tel que parlé au Gabon) que des langues locales* ».

Le bilan que nous pouvons en faire est fort mitigé. En effet, d'une part un texte de loi officialise la prise en compte des langues locales dans les programmes d'enseignement au primaire et pré-primaire, mais aucune formation des enseignants en langues nationales n'est prévue jusqu'ici. D'autre part, la langue anglaise est admise comme seconde langue officielle, mais paradoxalement, tous les manuels scolaires, les documents administratifs ne sont pas encore traduits dans cette langue. Il nous semble que l'élaboration d'un cadre légal et réglementaire qui définirait, non seulement les statuts, mais aussi les fonctions assignées aux langues gabonaises en vue de leur reconnaissance réelle, ferait d'elles des langues nationales à part entière.

### Références bibliographiques

- Calvet, L-J, 2001. *Linguistique et colonialisme*, Paris, Editions Payot et Rivages.
- Calvet, L-J, 1993. *La sociolinguistique*, Paris, P.U.F, Que sais-je ? 4<sup>e</sup> Edition, 128 pages
- Constitution de la République gabonaise du 26 mars 1991, modifiée en 1994, 1995, 1997, 2000, 2003, et 2011, Étude sur le développement des médias au Gabon
- Halaoui Nazam, 2011. *Politique linguistique : faits et théorie*, Éditions Écriture, Paris, 228 pages.
- Halaoui, Nazam, 2001. *L'identification des langues dans les Constitutions africaines*, Revue Française de Droit constitutionnel no 45, Editions Presses Universitaires de France, pp.3-29.
- Melchior Ntahonkiriye (1999 : 78) : *La promotion des langues locales en Afrique noire francophone. Autopsie d'une politique « cadavérée »*, Université du Burundi.

- Ministère de l'Éducation National chargé de la Formation Civique, 2022 : Liste des manuels et ouvrages à caractère éducatif, recommandés dans les niveaux d'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel. Années scolaires 2022-2023/2023-2024
- Moussirou-Mouyama, A, 2021. « *Les enjeux de la nouvelle politique linguistique du Gabon : ce l'exception francophone au réceptacle des langues* », *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité* n°6, OpenEdition, Presses Universitaires de Bordeaux pp.86-111.
- Munyankesha, P, 2011. « *Quel avenir pour le français dans la nouvelle politique linguistique du Rwanda* » ? Les Cahiers du GRELCEF : n°2. La textualisation des langues dans l'écriture francophones. Mai 2011. University of Western Ontario pp.137-143
- Ndinga-Koumba-Binza, H S. 2016. « *De la politique linguistique dans le système éducatif gabonais* ». *Langue, Culture et Société : Perspectives Historiques et Sociolinguistiques*, Sous la direction de Hugues Steve Ndinga-Koumba-Binza & Firmin Moussounda Ibouanga. . Edilivre 2016. Pp. 38-48.
- Ndinga-Koumba-Binza, H. S, 2005 a, « *Politique linguistique et éducation au Gabon : un état des lieux* », *Journal of Education* n°4 (1) : pp. 65- 78. Revue : Mauritius journal of Education.
- Ntahonkiriye, Melchior, 1999. « *Les langues locales en Afrique noire francophone. Autopsie d'une politique linguistique « cadavérée* », Université du Burundi / [www.ub.edu.bi](http://www.ub.edu.bi), consulté le 22 avril 2015, 22h05.
- Oussoumou Chékou, 2021. *Le courrier du VIETNAM*, E-magazine, le courrier.vn/la - francophonie - son- envergure - et - sa - couverture/907585.html consulté le 11 novembre 2022
- OIF, Organisation Internationale de la Francophonie. [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)